

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF599

présenté par

Mme Santiago, M. Baptiste, M. Aviragnet, M. Baumel, Mme Bellay, M. Bouloux,
M. Philippe Brun, M. Califer, Mme Dombre Coste, Mme Froger, Mme Godard, M. Guedj,
M. Houlié, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune, Mme Runel et M. Simion

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--